

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2010

Présidence : Madame Evelyne BERNARD, Maire

Présents : tous, sauf :

Absents excusés : Jocelyne VALENTIN ; Dominique MUNDING et l'adjointe Danielle PERRIN donnent procuration dans l'ordre à Bénédicte DAVID, Séverine ANDRE, Evelyne BERNARD. Pascal SINIGAGLIA donne procuration à Jean-Yves ORIVEL.

Secrétaire de séance : Béatrice GIGANT

Secrétaire-adjoint de séance : Gérard CUNIN

- Dernier compte rendu accepté à l'unanimité.

Compte-rendu de la délégation consentie par le Conseil Municipal à la Maire de VAGNEY

Marchés conclus :

- Chaufferie bois (P1 combustibles bois) avec la Société VAXELAIRE de GERBAMONT (65916,40 € TTC pour une année moyenne)
- Chaufferie bois (P2 maintenance) avec la Société SOLOREC (15833,84 € TTC)
- Lame de déneigement avec la Société HIVIACO (11003,20 € TTC)
- Mini-pelle d'occasion avec la Société PIGNOLET MATERIEL de LUDRES (19734 € TTC)
- Camion petit gabarit avec la Société THEOBALD TRUCKS SAS de LUDRES (31514,60 € TTC)
- Assainissement et adduction d'eau potable de l'Impasse de l'Etang avec la Société PEDUZZI VRD de SAINT-AME (19768,68 €)
- Assainissement, adduction d'eau potable, éclairage public de la Rue des Grands Prés avec la Société PEDUZZI de SAINT-AME (39397,44 €)

Emprunts : 300000 € avaient été autorisés par le Conseil Municipal

- Un emprunt de 107868 € au taux de 2,82 % sur 15 ans (échéances trimestrielles) avec la Caisse d'Épargne pour le financement total des travaux de toiture de la piscine
- Un emprunt de 192132 € au taux de 2,82 % sur 15 ans (échéances trimestrielles) avec la Caisse d'Épargne pour le financement des autres investissements 2010

Observation : voir si possibilité de renégocier certains emprunts ; ***Observation de J-Y ORIVEL.***

AFFAIRES FINANCIERES

Subvention de la Fédération Française de Tennis reversée par le club local : acceptation de la recette. En 2009, la Commune a financé la réfection des deux courts de tennis et, par l'intermédiaire du club de tennis de VAGNEY, une subvention de 6000 € a été accordée par la Fédération Française.

Le club vient de reverser ces 6000 € dans la caisse du trésorier municipal – il attendait le premier gros entretien pour le faire – et il convient d'en accepter la recette : la délibération est en effet une pièce justificative à l'appui du titre de recettes.

A noter sur ce dossier, le jugement du tribunal du 28 septembre 2010, favorable à la Commune : la Société COLAS EST, venant aux droits de la Société EUROQUICK, est condamnée à payer à la commune la somme de 34070,50 €, assortie des intérêts légaux depuis le 10 octobre 2008. A cela s'ajoute une somme de 2200 € au titre des dépens (GROUPAMA qui remboursait les honoraires conservera 1870,69 €) et 1500 € au titre des frais d'avocat (GROUPAMA conservera 1392,41 €). Il reste à attendre le 1^{er} décembre 2010, date à partir de laquelle la partie adverse ne pourra plus faire appel.

Convention de financement :

Renouvellement de convention de financement du 23 mai 2005 entre la commune et l'association « l'Union Musicale Voinraude » pour une durée de 3 ans.

Autorisation accordée à l'unanimité par le conseil municipal.

Admissions en non-valeurs et modifications budgétaires : Sur le budget des Eaux, Madame la Trésorière propose d'admettre en non-valeurs deux créances qu'elle ne parvient pas à recouvrer pour un montant total de 211,06 € (les crédits budgétaires sont suffisants). Sur le budget de l'assainissement, elle propose la même procédure pour une créance de 216,85 €. Un virement de crédit du C/ 022 dépenses imprévues vers le C/654 créances irrécouvrables est nécessaire pour prendre en charge cette dépense. Sur le budget général, c'est une somme de 117 € qui est proposée à l'admission en non-valeurs, correspondant à une publicité d'une société défailante dans le bulletin municipal. Une ponction sur le chapitre des dépenses imprévues vers le C/673 annulation de titres exercices antérieurs est nécessaire également.

Autorisation accordée à l'unanimité.

Rôle d'eau – annulation de titres à la suite d'erreurs matérielles :

Comme chaque année, il est nécessaire d'annuler quelques articles du rôle d'eau, qui totalise quelque 1706 factures. 10 d'entre elles sont concernées pour des erreurs de relevé, des erreurs de titulaire de compteur à la suite de déménagements.

Proposition accordée à l'unanimité.

PERSONNEL

Modification du régime indemnitaire de certaines catégories du personnel :

Depuis 2008, les limites du régime indemnitaire n'ont pas été modifiées. 4 changements sont proposés :

- 1) Le coefficient de l'I.E.M.P. (indemnité d'exercice des missions des préfectures) passe de 2,5 à 3 pour le grade de rédacteur principal.

- 2) L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires se voit affectée du taux de 1 pour le grade de rédacteur principal.
- 3) Le taux de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction pour le grade de brigadier principal de police est fixé à 20%
- 4) Le taux de l'indemnité d'administration et de technicité passe à 5.

Propositions accordées à l'unanimité.

Convention de mise à disposition du personnel de la Commune de VAGNEY à la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt :

La convention autorisée par délibération du 15 février 2010 doit faire l'objet d'un avenant. En effet, le nombre d'heures (forfait de 4 heures par mois) est insuffisant. Il convient de rétablir une facturation au réel, sauf pour le chef des travaux, mis à disposition à raison de 4 heures forfaitaires par mois. Monsieur Gérard CUNIN est autorisé à signer cette convention.

Régime des astreintes hivernales :

Jusqu'alors, les astreintes s'organisaient entre une astreinte de week-end (du vendredi 8h au lundi 8 h) et une astreinte de semaine (du lundi 8 h au vendredi 8 h). Deux conducteurs poids-lourds formaient l'équipage prêt à partir le week-end. La semaine, un agent du service technique était vigilant à partir de 3 heures, pour déclencher les équipes si nécessaires. L'astreinte de week-end est rémunérée 109 € tandis que l'astreinte de semaine est compensée par 40,20 €. Pour sécuriser la semaine (les agents d'astreinte font leur journée normale après leur astreinte), proposition de mettre deux agents d'astreinte.

Accord à l'unanimité

AFFAIRES PATRIMONIALES

Refonte du règlement du service des eaux :

Proposition d'un nouveau règlement, établi en concertation avec les fontainiers, confrontés au quotidien à des difficultés qu'il est souhaitable de résoudre. Le Conseil municipal a reçu un exemplaire du document, qui est concis et clair.

Règlement accepté par un vote à l'unanimité. Les différents tarifs ne font l'objet d'aucune observation.

Observation : faire figurer les numéros téléphoniques manquants mais annoncés aux paragraphes N° -1-1 et 1-2

Refonte du règlement de la salle des fêtes : ce règlement nécessitait une mise à jour et une adaptation nouvelle. Le Conseil municipal a reçu un exemplaire du document.

« Location pour les particuliers pour les apéritifs uniquement » à ajouter.

Accord à l'unanimité.

Concession de source en forêt de Madame Pierre GEGOUT : cette concession est expirée depuis le 31 mai 2010 et il convient de délibérer, comme pour les autres concessions de sources en forêt, pour autoriser l'ONF à s'occuper de l'acte de renouvellement.

Accord à l'unanimité.

Convention avec la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt : Accueil périscolaire

- Autorisation accordée pour signature de G.CUNIN, premier adjoint en lieu et place d'Evelyne BERNARD et en ce qui concerne les modifications des horaires de la garderie.

Convention administrative et financière avec Etudes et Chantiers de l'Est pour le chantier d'insertion du 12 Chemin du Daval :

Reportée à la prochaine réunion du conseil municipal

Résiliation du bail de location du 12 Chemin du Daval :

Madame le Maire a signifié son congé au locataire et celui-ci a rendu ses clés le 26 octobre 2010, comme convenu. Il convient d'acter la résiliation du bail au 31 octobre 2010. La délibération est nécessaire pour la trésorerie. Le tarif de location était de 146,45 €.

Autorisation accordée à l'unanimité.

Résiliation du bail de location de l'immeuble communal Rue René Demangeon.

Il s'agit du logement de la poste, libéré par un employé communal. Il convient d'acter la résiliation au 30 septembre 2010. Le tarif de location était de 350,00 €.

Autorisation accordée à l'unanimité.

Résiliation du bail de location du 3 Rue Aristide-Briand :

Il s'agit du logement de l'école maternelle de Zainvillers, utilisé comme garde-meubles par un couple victime d'un sinistre. Le logement vient d'être libéré et il convient d'acter la résiliation au 31 octobre 2010. Le tarif de location était de 150,00 €.

Autorisation accordée à l'unanimité.

Renouvellement du bail de location du logement de l'Ecole de Musique, 7 Rue du Jumelage :

La locataire a fait connaître son intention de reconduire le bail de location du logement pour une nouvelle période de six années à compter du 1^{er} novembre 2010. Le tarif de location actuel est de 346.33 €.

COMMUNICATIONS DES INSTANCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt :

Evelyne BERNARD présente le bulletin d'information de la communauté de communes à distribuer avec Vagney-infos : il donne un état des lieux dans les différents projets de la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt.

Syndicat Mixte Piscine de la Moselotte :

Commentaires faits par G.CUNIN ; Les renseignements apportés portent essentiellement sur le débat en cours pour la modification fondamentale de la composition du nouveau syndicat mixte de gestion. 3 communautés de communes sont concernées. Des détails ont été apportés verbalement sur la nouvelle gestion qui sera mise en place dès 2012 dans le cadre de ses nouveaux statuts de syndicat mixte.

SDANC :

(contrôles) Commentaires faits par Claude Didier-Laurent.

Les contrôles sont faits sauf en ce qui concerne les absents. Les courriers sont envoyés à tous les détenteurs d'assainissement individuels avec le résultat des diagnostics.

Les installations classées non-conformes sont celles qui sont dépourvues de tout dispositif d'assainissement. Tous les bâtiments ont été contrôlés et peu ont été déclarés non-conformes. Il sera demandé aux propriétaires de bâtisses non-conformes de faire les aménagements pour 2012. La subvention du bassin n'est accordée qu'aux communes qui ont pris la compétence.

Adhésions nouvelles :

- *Les Villages de Vienville et Sauville sont autorisés à adhérer au syndicat mixte départemental non collectif.*

Pays de Remiremont :

Espace santé : commentaires de Michel DIDIER délégué au Pays : une action de médecine préventive est au service de la population dans le bâtiment à proximité du local de la police municipale à Remiremont.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission de Sécurité du 29 octobre 2010 Transmis aux élus par courriel.

AUTRES INFORMATIONS, COMMUNICATIONS, QUESTIONS DIVERSES

Nombreux remerciements des associations à la suite du versement des subventions.

Démarrage des travaux de la piste cyclable

Travaux Rue des Grands Prés

Béatrice GIGANT invite les personnes disponibles à visiter le vendredi 12 novembre 2010 les locaux sociaux de l'ABRI à Pouxoux.

Questions des conseillers.

Mr Jean Yves Orivel demande la possibilité de mettre à disposition de la population de VAGNEY, un défibrillateur automatique. Le 1^{er} adjoint précise qu'il y en a un à la piscine et un à la maison de retraite.

Stéphane Bernard souhaite faire apparaître les remerciements qu'il adresse à la mairie pour les tracés et la mise à disposition de la salle multi-activités afin de permettre à la toute nouvelle association sportive dont il est le président, de mener à bien ses activités.

infos sur la section :

USFEN Badminton, club loisir-détente ouvert à tous. Horaires : les jeudis de 20 à 22 heures à la salle des fêtes.

Prix de la licence : 37 euros. 3 terrains pour l'instant sont à la disposition des adhérents.

Jean-Yves Orivel ne comprend pas qu'une commune de l'importance de Vagney n'ait pas en période de fermeture des bureaux de la mairie un message sur le répondeur téléphonique indiquant le N° à composer pour joindre les services techniques en cas d'urgence. Précisant que ce service n'entraînait pas de surcoût selon lui, au niveau du central téléphonique.

Gérard Cunin, premier adjoint a répondu immédiatement à la question en faisant apparaître le fait que la démarche était en cours et le coût d'environ 1000 euros demandé par les opérateurs, avait retardé les investigations.

Jean-Yves Orivel demande la possibilité de connaître les dates des futurs CM. Mme La Maire lui répond que cela est possible mais uniquement pour le conseil suivant. Sur le plus long terme c'est beaucoup plus compliqué à mettre en place.

Vu pour publication et affichage.

La Maire de Vagney

Evelyne BERNARD